



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Radio France

Question écrite n° 106073

Texte de la question

M. Maxime Bono attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les restrictions budgétaires concernant les piges et contrats à durée déterminée des rédactions locales de France Bleu. Alors qu'une prime au mérite pour les cadres est sur le point d'être instaurée, alors que les embauches de directeurs se multiplient à Paris, la direction de Radio France demande de rendre des budgets jusque-là consacrés à l'information. Les journalistes de France Bleu - correspondants régionaux des maisons mères France Inter et France Info -, dont le travail correspond à environ 30 % des reportages des stations nationales, vont être contraints pour la première fois depuis longtemps à réduire le volume d'information sur l'antenne. Aussi il lui demande ce qu'il compte faire pour la défense du service public dans les radios locales et par voie de conséquence pour garantir ainsi une qualité de l'information plus que jamais nécessaire en raison de la prochaine ouverture de la campagne présidentielle.

Texte de la réponse

Un accord d'entreprise a été signé entre la direction de Radio France et les organisations syndicales le 3 juin 2005. Cet accord prévoit la création de quarante-cinq postes de journalistes permanents en trois ans. Ainsi, trente journalistes pigistes ou en CDD ont été intégrés au sein des rédactions de Radio France en 2006, dix intégrations étant prévues en 2007 et cinq en 2008. Selon les termes de cet accord, ces créations d'emploi seront intégralement financées par redéploiement et transformation de budgets initialement consacrés à des CDD ou des piges. Par conséquent, la diminution des emplois occasionnels aura comme contrepartie une augmentation des effectifs permanents. Le ministre de la culture et de la communication se félicite d'un accord qui permet, d'une part, de diminuer les emplois dits « précaires » au profit d'emplois permanents et, d'autre part, d'améliorer le potentiel rédactionnel des stations locales avec une plus grande stabilité des personnels. Par ailleurs, la direction de Radio France a souhaité procéder à l'occasion de ces intégrations à un léger rééquilibrage des moyens affectés à chacune des délégations régionales, pour atténuer les disparités entre stations. Mais cette réorganisation ne remet pas en cause l'attachement que porte le service public à l'information de proximité dont France Bleu est un maillon essentiel.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Bono](#)

Circonscription : Charente-Maritime (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106073

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 2006, page 10218

Réponse publiée le : 7 novembre 2006, page 11587